Image not found or type unknown

Frais importantt après etat des lieux !

Par **arthur210**, le **20/12/2008** à **18:33**

Bonjour,
Suite au décès de ma mère qui louait un appartement depuis plus de 18 ans , son propriétaire nous réclame la somme de 11000 Euros en plus de la caution pour remettre à neuf son appartement (Tapisserie , moquette , etc ...). Sachant que ma mère louait se logement depuis 18 ans et que les papiers peints se sont naturellement très abimés avec le temps , idem pour la moquette. Existe-t-il un texte de loi relatif à cela et quel demarche dois je effectuer vis à vis de ce propriétaire ?
Meci d'avance

Par **chaber**, le **21/12/2008** à **06:07**

Je vous invite à vous rendre sur le site ci-dessous/
http://www.unaf.fr/spip.php?article4435

Le balilleur ne peut exiger une remise à neuf d'éléments soumis à une usure normale.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés